



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 326

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160557

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - contrat de co-réalisation à intervenir avec le Festival Rhino-Jazz- Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 326

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 160557

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - contrat de co-réalisation à intervenir avec le Festival Rhino-Jazz- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Avec la volonté de promouvoir la culture comme outil de développement territorial et le désir de la rendre accessible à tous les Stéphanois, le plan de mandat fixe les grands axes d'une ambition culturelle qui vise, d'une part l'épanouissement personnel d'un large public sans cesse renouvelé et d'autre part le maintien d'une diversité des expressions et pratiques.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne mène une politique ambitieuse au service de la création contemporaine. En premier lieu par les moyens mis au service de ses établissements culturels (Opéra, La Comédie, Le Fil) mais aussi par son soutien aux acteurs indépendants notamment dans le champ du spectacle vivant (danse, festivals, théâtre, arts de la rue, musique...).

Le Festival de Jazz Rhino-Jazz est un des événements culturels majeurs implanté sur l'ensemble de la métropole stéphanoise.

□ **Contenu :**

La Ville de Saint-Etienne et le Festival Rhino Jazz souhaitent organiser conjointement un concert de l'artiste jazz québécoise Cyrille Aimée, le 2 octobre 2016 dans le grand Théâtre Massenet. Cette collaboration se traduit par la signature d'une convention de coréalisation entre le Festival Rhino Jazz et la Ville de Saint-Etienne.

La contribution de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre de cette collaboration se traduit de la manière suivante :

- mise à disposition de personnels techniques et de sécurité
- mise à disposition du Grand Théâtre Massenet

Ces mises à disposition sont valorisées pour un montant de 11 493 €

Le Festival Rhino-Jazz a la responsabilité artistique des représentations dont notamment :

- les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle et de celui de l'équipe de Cyrille Aimée,
- les décors, costumes, meubles et accessoires ainsi que la location du backline,
- la bonne organisation des transports des artistes comme du matériel,

Les charges de production du Festival Rhino-Jazz sont estimées à 14 621€HT.

Ainsi, la Ville de Saint-Etienne contribuera environ à 40 % des charges et le Festival à 60 % des dépenses de production. C'est le même ratio qui sera pris en compte pour calculer le résultat de la co-réalisation et les éventuels excédents d'exploitation qui seront partagés et ajustés entre les deux parties. L'éventuelle répartition des bénéfices n'interviendra qu'à partir du seuil de rentabilité du concert estimé, dans le budget prévisionnel annexé au présent contrat, à 14 630 €HT de recette de billetterie.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- approuver la convention de co-réalisation à intervenir avec le festival Rhino-Jazz,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer ce document dont un exemplaire reste annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE